

LETTRE DE MISSION

destinée à M (Nom, prénom, corps, grade, affectation)

AGENT CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE
«ACMO»

1. NOMINATION

Conformément aux dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique, je vous charge des fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) à compter du , pour une durée de ans renouvelable. *(La notion de durée est facultative et si la lettre est adressée à un agent déjà en fonction, écrire «je vous confirme dans les fonctions...»)*

2. POSITIONNEMENT

Vous serez placé, dans l'exercice de ces fonctions, sous mon autorité directe. Vous me rendrez compte directement ou, le cas échéant, par l'intermédiaire de ,(préciser la périodicité), et chaque fois que la situation le nécessitera. Vous établirez un compte-rendu annuel de vos activités.

3. MISSIONS

Vous aurez pour mission de me conseiller et de m'assister dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents ;
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- veiller à la bonne tenue des cahiers d'hygiène et de sécurité dans tous les services.

D'une façon générale, vous participerez à la mise en œuvre par le service de l'ensemble des dispositions prévues au code du travail ainsi qu'aux textes pris en application pour l'hygiène et la sécurité au travail dans les administrations de l'État.

Les priorités de votre action porteront sur les domaines suivants :

préciser ici les tâches qui sont spécifiquement confiées à l'ACMO, le domaine de compétence de chacun s'ils sont plusieurs. Il peut s'agir de priorités permanentes ou dans certains cas temporaires.

4. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Votre mission vous conduira à rencontrer l'ensemble des agents, à travailler en lien avec tous les interlocuteurs nécessaires à la réalisation de votre mission (responsables de service, médecin de prévention, membres du CHS...) ;
- vous aurez libre accès à tous les locaux et annexes sous réserve du respect des règles de contrôle d'accès et des habilitations nécessaires.

- vous aurez libre accès à tous les documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité, et tout particulièrement :
 - aux rapports techniques des organismes et personnes habilités ;
 - aux rapports du médecin de prévention ;
 - aux rapports de l'inspecteur d'hygiène et de sécurité ;
 - aux projets de travaux.
- vous serez tenu informé des accidents de travail et maladies professionnelles, et vous pourrez initier dans les délais les plus brefs, l'enquête sur le terrain et me proposer des mesures correctives ;
- vous serez associé à toutes les réunions relatives aux problèmes de sécurité et santé au travail ;
- vous contribuerez à la politique de formation en matière de prévention des risques ;
- vous assisterez, de plein droit, aux réunions du CHS ;
- vous pourrez constituer votre propre documentation ;
- dans l'exercice de vos fonctions, vous êtes tenu au devoir de réserve et à une particulière discrétion professionnelle au regard des informations, notamment sur des situations personnelles, dont vous aurez éventuellement connaissance.

5. MOYENS DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble du personnel sera informé de votre nomination et des missions qui vous sont confiées. Pour l'exécution de ces missions, vous disposerez de :

- *temps imparti à la fonction (hors temps consacré à la formation) :*
- *moyens matériels (bureau, téléphone, accès au photocopieur, fax, micro ordinateur, réseau Internet, participation aux réseaux d'information ...)*

6. FORMATION

Vous bénéficierez de la formation initiale réglementaire puis de la formation continue nécessaire à la bonne réalisation de votre mission.

M.....

M.....

Chef d'établissement

ACMO